

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie			x	
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	15-janv-26
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h40

Numéro	DEL_220126_004_DOB	Débat d'orientation budgétaire
Nomenclature	7.1.1	

Le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Heulin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, le cas échéant ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice [2026], transmis aux membres du Conseil municipal préalablement à la séance ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape préalable à l'examen du budget primitif ;

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée des orientations budgétaires envisagées par la commune, portant notamment sur l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que sur les engagements financiers et les perspectives budgétaires de la collectivité ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté aux membres du Conseil municipal lors de la séance du [date] ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont été invités à débattre des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice [2026] ;

Après en avoir délibéré,

1 abstention,

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026.
- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.
- Dit que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au représentant de l'État dans le département
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 22 janvier 2026,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

